

DROITS DES BAUX D'HABITATION : POINTS DE VIGILANCE ET OBLIGATIONS

POUR QUI ?

Professionnels de l'immobilier,
Investisseurs immobiliers confrontés à la location (particuliers ou professionnels)

OBJECTIFS

Focus sur les points de vigilance lors de l'établissement des états des lieux au regard des éventuelles procédures judiciaires pouvant être engagées. Points clés de la procédure d'expulsion.

L'actualité jurisprudentielle pour les travaux au sein du logement, avec un focus sur les réparations locatives. Les obligations de la Loi Climat et résilience et son impact sur les diagnostics immobiliers.

PROGRAMME

- La procédure d'expulsion (la comprendre pour la connaître et la gérer)
- Etat des lieux d'Entrée et de Sortie : L'importance et les risques associés, les procédures relatives.
- Les travaux au sein du logement : Décret de 1987 et jurisprudence / focus sur les réparations locatives
- Loi climat et résilience : une obligation de réaliser des travaux
- Diagnostics immobiliers obligatoires dans le cadre du CCH (Code de la construction et de l'habitat)

Attestation de formation continue remise en fin de formation

INTERVENANT

Deux intervenants professionnels expert du domaine :

Maître Marie CANTELE : Avocate au barreau de Grenoble et enseignante en droit des baux d'habitations à l'ICH Grenoble.

Hervé BREUILLARD : Expert immobilier agréé auprès des Tribunaux et enseignant dans le domaine de l'expertise immobilière à l'ICH Lyon et Grenoble.

Notre établissement est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour plus d'informations : ara_handi@lecnam.net

Informations pratiques :

DATES

Vendredi 26 mai 2023 (7 h)

MODALITÉ

Formation inter-entreprise
Présentiel

LIEU

Cnam des Alpes
34 avenue de l'Europe
Bat le Trident - 4ème étage
38100 Grenoble

PRIX

800 euros H.T.
non assujetti à la TVA
Déjeuner inclus